

Que faire des stocks de vaisselles en plastiques pour les organisateurs de manifestations ?

Fabrice Macquat (PS)

Lors de sa séance du 9 décembre dernier, le Parlement jurassien a adopté la Loi cantonale sur les déchets et les sites pollués. Entre autres nouveautés, cette loi impose l'utilisation de vaisselle réutilisable à tous les organisateurs de manifestations. L'État entend s'investir avec les communes et autres acteurs concernés pour développer une ou plusieurs solutions régionales, favorables aux acteurs locaux et à l'environnement. C'est pourquoi la vaisselle réutilisable ne sera imposée qu'à partir de 2022.

À notre connaissance, certaines grandes manifestations jurassiennes achètent la vaisselle plastique pour 2 éditions afin de bénéficier de rabais sur les prix de cette dernière. Dans une situation normale, les événements auraient bénéficié de 2 années pour utiliser leur stock, ce qui paraît logique et sensé. Cependant, la situation de la pandémie a bien changé les choses puisque aucune manifestation ne s'est déroulée en 2020 et que cela sera probablement identique en 2021. Ne pas accorder un délai supplémentaire pour utiliser les stocks de vaisselle va contraindre les organisateurs à jeter leur plastique sans l'avoir utilisé, ce qui va à l'encontre du but recherché par la loi.

Sans avoir aucunement l'intention de remettre en cause la Loi cantonale sur les déchets, le parlement jurassien a légiféré pour l'interdiction de l'ensemble de la vaisselle plastique et pas uniquement les gobelets. Après différentes discussions auprès de certains organisateurs, il apparaît évident qu'une entrée en vigueur en 2 phases aurait posé nettement moins de problèmes de gestion, de stockage, de logistique et des différents aspects sanitaires qu'il faudra mettre en place. Une entrée en vigueur de l'ensemble de cette vaisselle, soit, les différentes sortes de gobelets, tasses à café, verres à vin mais également, fourchettes, couteaux, cuillères, assiettes, bols à soupe etc., sera probablement très compliqué à gérer. Il est également malheureusement fort probable qu'une entrée en vigueur précipité entraîne les organisateurs à imputer l'ensemble des coûts supplémentaires intégralement à la charge du public.

Le groupe socialiste imagine que les grandes manifestations vont probablement désirer s'équiper en vaisselle réutilisable et ainsi acquérir les machines pour la nettoyer afin d'optimiser les frais qui seront deux fois supérieur à l'utilisation du plastique unique. Nous pensons qu'il est préférable que cela s'effectue sur le territoire jurassien plutôt que de louer ce matériel en suisse romande, voire pire, en France ou en Belgique où les prix sont plus avantageux

Aussi, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que les acteurs culturels et sportifs vont bénéficier de 2 années supplémentaires pour utiliser leur stock de gobelets plastiques ?**
- 2. Est-ce qu'une mise en place de l'utilisation de l'ensemble de la vaisselle plastique pourrait se faire en 2 phases ?**
- 3. Est-ce que l'office de l'environnement s'est approché d'organisateur de grandes manifestations et/ou d'institutions qui souhaitent investir dans l'achat de matériel de lavage de vaisselle réutilisable comme cela avait été annoncé lors de l'acceptation de la loi sur les déchets et les sites pollués en décembre 2020 ?**

Fabrice Macquat (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Florence Chaignat (PS)

Intervention déposée officiellement le 26 mai 2021

Documents annexés

- QE3394.pdf

Que faire des stocks de vaisselles en plastiques pour les organisateurs de manifestations ?

Lors de sa séance du 9 décembre dernier, le Parlement jurassien a adopté la Loi cantonale sur les déchets et les sites pollués. Entre autres nouveautés, cette loi impose l'utilisation de vaisselle réutilisable à tous les organisateurs de manifestations. L'État entend s'investir avec les communes et autres acteurs concernés pour développer une ou plusieurs solutions régionales, favorables aux acteurs locaux et à l'environnement. C'est pourquoi la vaisselle réutilisable ne sera imposée qu'à partir de 2022.

À notre connaissance, certaines grandes manifestations jurassiennes achètent la vaisselle plastique pour 2 éditions afin de bénéficier de rabais sur les prix de cette dernière. Dans une situation normale, les événements auraient bénéficié de 2 années pour utiliser leur stock, ce qui paraît logique et sensé. Cependant, la situation de la pandémie a bien changé les choses puisqu' aucune manifestation ne s'est déroulée en 2020 et que cela sera probablement identique en 2021. Ne pas accorder un délai supplémentaire pour utiliser les stocks de vaisselle va contraindre les organisateurs à jeter leur plastique sans l'avoir utilisé, ce qui va à l'encontre du but recherché par la loi.

Sans avoir aucunement l'intention de remettre en cause la Loi cantonale sur les déchets, le parlement jurassien a légiféré pour l'interdiction de l'ensemble de la vaisselle plastique et pas uniquement les gobelets. Après différentes discussions auprès de certains organisateurs, il apparaît évident qu'une entrée en vigueur en 2 phases aurait posé nettement moins de problèmes de gestion, de stockage, de logistique et des différents aspects sanitaires qu'il faudra mettre en place. Une entrée en vigueur de l'ensemble de cette vaisselle, soit, les différentes sortes de gobelets, tasses à café, verres à vin mais également, fourchettes, couteaux, cuillères, assiettes, bols à soupe etc., sera probablement très compliqué à gérer. Il est également malheureusement fort probable qu'une entrée en vigueur précipité entraîne les organisateurs à imputer l'ensemble des coûts supplémentaires intégralement à la charge du public.

Le groupe socialiste imagine que les grandes manifestations vont probablement désirer s'équiper en vaisselle réutilisable et ainsi acquérir les machines pour la nettoyer afin d'optimiser les frais qui seront deux fois supérieur à l'utilisation du plastique unique. Nous pensons qu'il est préférable que cela s'effectue sur le territoire jurassien plutôt que de louer ce matériel en suisse romande, voire pire, en France ou en Belgique où les prix sont plus avantageux

Aussi, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) **Est-ce que les acteurs culturels et sportifs vont bénéficier de 2 années supplémentaires pour utiliser leur stock de gobelets plastiques ?**
- 2) **Est-ce qu'une mise en place de l'utilisation de l'ensemble de la vaisselle plastique pourrait se faire en 2 phases ?**
- 3) **Est-ce que l'office de l'environnement s'est approché d'organismes de grandes manifestations et/ou d'institutions qui souhaitent investir dans l'achat de matériel de lavage de vaisselle réutilisable comme cela avait été annoncé lors de l'acceptation de la loi sur les déchets et les sites pollués en décembre 2020 ?**

Delémont, le 26 mai 2021

Patrick Cerf

Sébastien Chagnat

Loïc Bollu

Nicolas Girard

Florence Chagnat

Raphael Giochi

Giacopo Frey

Pour le groupe socialiste

Fabrice Macquat

Aubry Jelica